

## Conférence de presse

### La réforme du service public des pensions alimentaires

Le service public des pensions alimentaires devient systématique pour les parents en cours de divorce avec une décision de justice fixant une pension alimentaire délivrée à partir du 1er mars 2022.

Il sera systématique pour toutes les pensions alimentaires fixées dans un titre exécutoire, même sans décision de divorce, à partir du 1er janvier 2023.

Il s'agit d'une réforme sociale et sociétale majeure qui permet de lutter contre l'appauvrissement des familles notamment monoparentales, en assurant et facilitant la gestion des pensions alimentaires et en versant une prestation en cas de pension fixée de faible montant.

Il s'agit d'un nouveau service public simple, gratuit, efficace, sécurisant et ouvert à tous.

Dans ce contexte, **le Directeur Frédéric TURBLIN a le plaisir de vous convier à la conférence de presse organisée pour présenter cette réforme :**

- **Mercredi 2 mars 2022 à 11h00**
- **A Sainte-Marie dans ses locaux de Beauséjour, 412 rue Fleur de Jade**

Ce temps d'échanges aura lieu en présence de Valérie LEBRETON, Présidente du Tribunal judiciaire de Saint-Pierre et de Bruno KARL, Président du Tribunal judiciaire de Saint-Denis.

---

Contacts Presse :

- Vincent Montmagnon, Directeur de cabinet - 06.92.75.68.47
- Valérie Lopez, Responsable communication - 06.92.70.34.06